



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2023-D-227

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS AVANT CESSION À LA SCI LES OLIVIERS – ZONE D'ACTIVITÉS DES RENTES À MOUTHIER SUR BOÈME

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction de la citoyenneté et de la légalité

03 AOUT 2023

Courrier : Arrivée

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard Roy, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'absence de Monsieur Gérard ROY, les délégations et subdélégations sont exercées par Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvée la convention de mise à disposition passée avec la SCI Les Oliviers dont le siège social est situé impasse du Brisset ZA Les Rentes 16440 Mouthiers-sur-Boême, dont le numéro SIREN est le 818 943 961 100 016, pour l'occupation des terrains situés en partie sur les parcelles cadastrées A 2866 et A 2867 d'une superficie d'environ 1 800 m².

Article 2 - Le droit d'occupation est consenti pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 - Le droit d'occupation est consenti de manière gracieuse.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Madame le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- 3 AOUT 2023
Par délégation; Pour le Président,
Le Vice-Président,

Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 3 AOUT 2023
Publié ou notifié,
Le

- 3 AOUT 2023